



**PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE LOCALE DE  
L'ACTIVITE INDUSTRIELLE A GABES  
(PGE GABES - TUNISIE)**

**Discours de S.E. Mme Laura Baeza, Ambassadeur de l'UE**

**Hôtel OASIS – Gabès, le 15 juin 2015**

\*\*\*\*

Monsieur le Gouverneur de Gabès

Madame le Secrétaire d'Etat de la Coopération Internationale

Monsieur le Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie

Monsieur le Conseiller auprès du Délégué interministériel à la coopération technique internationale d'Expertise France

Mesdames et Messieurs,

Chers invités,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier chaleureusement de m'avoir invitée à prononcer quelques mots, au nom de l'Union européenne, dans le cadre de ce séminaire de lancement du Projet d'appui à la gouvernance environnementale locale de l'activité industrielle à Gabès.

Je remercie en particulier les organisateurs de la manifestation.

Ce séminaire, qui intervient presque 9 mois après la signature de la Convention de financement du projet, permet de réunir tous les acteurs du projet, y compris les équipes du projet, afin de partager les grandes lignes d'action du projet et de présenter, d'ores et déjà, les tous premiers résultats de cette phase de démarrage.

Je tiens à souligner trois points qui me paraissent particulièrement importants en relation avec l'objet du séminaire :

1) Le premier point a trait à l'engagement de l'UE envers les questions environnementales et climatiques.

A ce sujet, je rappelle que l'Union européenne accorde une importance primordiale aux questions environnementales et de sauvegarde des ressources naturelles. Depuis le Traité d'Amsterdam de 1997, le développement durable est devenu une dimension obligatoire et transversale de toutes les politiques de l'Union, y compris sa politique de coopération au développement avec les pays tiers.

Grâce à ses directives environnementales, l'Union européenne offre aujourd'hui à ses 500 millions d'habitants l'un des niveaux parmi les plus élevés au monde en termes de sauvegarde de l'environnement et de protection du consommateur.

A l'échelle globale, l'Union européenne est au premier rang dans la bataille pour le climat. Dans la phase actuelle, elle ne cesse de multiplier les initiatives, et d'encourager les parties concernées, afin de définir des objectifs communs et contraignants en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à partir de 2020.

Il s'agit là d'un objectif stratégique fondamental, qui sera au cœur de la conférence sur le changement climatique qui aura lieu en décembre de cette année, à Paris.

Ces questions sont également au cœur du partenariat privilégié entre l'Union européenne et la Tunisie et sont reflétées dans le Plan d'Action de Voisinage qui nous lie jusqu'à 2017.

2) Le deuxième point sur les trois, que je veux souligner, a trait à la Transparence et à la Gouvernance.

A ce sujet, je tiens d'abord à rappeler que ce projet a été fortement voulu par les autorités nationales, afin d'aider à trouver une solution durable et consensuelle au problème très grave de la pollution dans la région de Gabes, en particulier la pollution d'origine industrielle.

C'est un problème complexe qui a des implications sérieuses pour votre région, et n'est pas sans conséquence pour ses habitants.

Le projet s'efforce de considérer ce problème sous toutes ses facettes, tant techniques, qu'économiques et sociales.

Ceci explique que la formulation du projet a demandé une longue phase de préparation et une forte mobilisation de tous les acteurs de la région.

Le résultat le plus important que je retiens de cette préparation, est d'avoir mis en avant la Gouvernance comme élément clé de l'action publique de lutte contre la pollution industrielle dans votre région.

Or la Gouvernance implique trois dimensions très importantes, qui sont : la participation du public, l'accès à l'information et la transparence dans les processus décisionnels et de contrôle.

Le projet marque en cela une rupture avec les pratiques du passé.

D'une part, le citoyen est désormais appelé à jouer un rôle actif dans la définition et dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre la pollution ; d'autre part, les autorités sont appelées à dialoguer avec le citoyen et doivent mettre à disposition toutes les informations nécessaires, afin de l'informer sur les impacts occasionnés par les installations polluantes et sur les mesures prises pour atténuer ces impacts et réduire les risques.

Selon cette approche, la responsabilité du pollueur, tant privé que public, est engagée et des actions doivent être entreprises afin de lui permettre de réduire les niveaux de pollution jusqu'à des niveaux tolérables, suivant les limites prévues par la loi et recommandées par la science.

Le projet permettra ainsi de rendre l'action publique en matière de protection de l'environnement dans votre région plus transparente et à la portée du citoyen, en s'appuyant sur une méthodologie qui a été déjà employée en Europe.

Je me réjouis de cela, car nous allons travailler d'une manière plus ouverte, et donc plus efficace.

3) Et finalement, le troisième point qui a trait aux Résultats attendus de ce projet

Selon la logique d'intervention, ceux-ci sont inclusifs, ouverts à la participation des différentes parties prenantes.

Ils portent notamment sur la connaissance, sur la responsabilité des pollueurs, sur la gouvernance locale et sur la participation active des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de projets concrets de dépollution.

Ces résultats, inclusifs et participatifs, sont très attendus car ils permettront aux autorités d'orienter leurs décisions vers les solutions les plus adéquates préservant le cadre de vie de votre région en conformité avec les standards nationaux et internationaux.

J'insiste sur un point : il ne s'agit pas d'attendre la fin du projet pour parvenir à ces décisions. Au contraire, il est prévu que le projet dégage d'une manière progressive ces décisions, en s'appuyant sur le processus de consultation qui aura été engagé et sur l'analyse des données et informations disponibles, ayant un fondement scientifique.

C'est donc un travail important qui vous attend, qui implique, comme vous le voyez, toutes les forces actives de la société gabésienne, selon une démarche proactive et collaborative.

L'enveloppe mise à disposition par l'Union européenne pour ce projet est significative : elle s'élève à 5 millions d'euros, soit environ 10 millions et sept cent mille dinars, sous forme de don.

Je voudrais conclure mon intervention en soulignant le partenariat solide qui lie l'Union européenne et le Gouvernement tunisien dans ce projet.

Dans le cadre de ce partenariat, il a été décidé de faire recours à l'Agence française d'expertise technique internationale, « Expertise France », très expérimentée dans la gestion des projets dans les pays tiers et en Tunisie.

Je suis particulièrement satisfaite de ce choix qui vous permettra d'avoir un regard ouvert sur l'expérience européenne, notamment française, et de bénéficier, si nécessaires de l'expertise européenne.

Pour ma part, je félicite les équipes d'Expertise France pour le fort engagement dont ils ont fait preuve tout au long de la préparation et de la mise en route du projet. Je suis convaincue qu'ils seront parfaitement capables de relever le défi important de ce projet.

Cela constitue indéniablement un début prometteur, notamment pour le citoyen de Gabès qui attend des réponses concrètes à des problèmes qui perdurent dans le temps.

Le projet, à caractère pilote, ne manquera pas, j'en suis certaine, de se faire connaître au-delà de votre région. Il a en effet toutes les potentialités pour devenir une référence à l'échelle nationale et internationale.

Je souhaite aux nombreux acteurs impliqués dans le projet toute la réussite possible.

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une séance de travail fructueuse.